

FORMATION

RENOVATION DU BATI ANCIEN ET MATERIAUX D'ISOLATION

DATES DE FORMATION :

Lundi 2 et mardi 3 décembre 2024

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, chaque participant connaîtra :

- Les comportements physiques et hygrothermiques du bâti ancien ;
- Les dysfonctionnements liés à une rénovation sans précaution ;
- Les règles de l'art concernées et les limites des réglementations.

Et sera capable de :

- Maîtriser les matériaux et les techniques de mise en œuvre possibles ;
- Prescrire des matériaux et des techniques adaptés à la rénovation du bâti ancien.

CONTEXTE

Le bâti ancien est constitué de matériaux traditionnels spécifiques d'origine bio ou géo sourcée. La "vie intime" des parois anciennes répond à un fonctionnement particulier que la réhabilitation, notamment énergétique, actuelle vient perturber avec la mise en œuvre de matériaux inadaptés, qu'ils soient conventionnels ou "nouveaux".

Ces perturbations peuvent, éventuellement à terme, atteindre la pérennité de la construction et la santé des occupants. Or il existe des techniques et des matériaux respectueux de la physique spécifique des parois du bâti ancien.

Ce module de formation permet d'aborder les différentes techniques et matériaux utilisés lors de la réhabilitation et leurs conséquences sur les parois anciennes.

Les apports théoriques sont soutenus par des ateliers de mise en œuvre sur des maquettes grandeur nature de différentes solutions d'isolation sur plusieurs supports existants et le contrôle de leur efficacité et/ou de leur nocivité.

Formation en présentiel :

Ecurey Pôles d'avenir
1 rue de l'Abbaye
55290 Montiers-sur-Saulx
Salles et ateliers accessibles aux PMR

Référente PSH : Chrystèle DJAROUN

Intervenants

David MERLIER, formateur / ex-artisan du bâtiment

Public

Agences d'architecture, maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, entreprises, maîtres d'œuvre et tous les professionnels du bâtiment

Pré-requis

/

Durée

2 journées de 7 heures, soit 14 heures |
De 8h30 à 12h et 13h30 à 17h

Date limite d'inscription-Contact

18/11/2024

15 jours avant la formation (n'hésitez pas à nous contacter si vous êtes en dehors de ce délai).

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr

PROGRAMME

RENOVATION DU BATI ANCIEN & MATERIAUX D'ISOLATION

JOUR 1

- **Introduction** : Rappels des spécificités du bâti ancien (Conception, Capillarité, Vapeur d'eau et Inertie).
- Dysfonctionnements constatés lors de travaux de réhabilitation : Condition et conséquence de la non-qualité et Exemples « représentatifs ».
- Carte d'identité de différents isolants (Recyclés, Biosourcés et Conventionnels).
- **MISE EN PRATIQUE** : Pose de différents isolants sur parois anciennes.

JOUR 2

- Les Points clefs lors d'une réhabilitation thermique globale respectueuse (Les techniques, Les matériaux et L'efficacité réelle).
- Choix des matériaux et membranes adaptées aux supports.
- Passage des réseaux, ventilation et solutions alternatives.
- Règles RAGE et DTU concernées, gestion intelligente de l'humidité.
- **MISE EN PRATIQUE** : Finition de la pose des isolants et membranes, et test d'infiltrométrie.
- Echange sur la conception, les connaissances et la coordination qui sont les seules garantes d'une réhabilitation thermique réussie.

Synthèse et bilan de la formation

Pédagogie

2 journées alternant apports théoriques sous format d'exposés soutenus par un support en vidéo-projection et atelier de mise en œuvre d'une paroi isolée à partir des matériaux mis à disposition.

Modalités de suivi et d'appréciation

Emargement par demi-journée - Certificat de formation. Validation des acquis par exercices pratiques d'application sur site avec test d'étanchéité à l'air.

Coût de la formation

Prise en charge selon critères, faire la demande auprès votre OPCO.

Les repas ne sont pas compris, et sont à la charge de chaque participant.

COÛT TVA 20%	HT	TTC
Pédagogique	900 €	1080 €
Global	900 €	1080 €

Note de satisfaction des sessions précédentes

Appréciation globale sur les précédentes sessions organisées par

CLASSE 4 : 9,25/10

Contact et informations

Chrystèle DJAROUN | 03-83-31-09-88
formations@envirobatgrandest.fr
www.envirobatgrandest.fr

Référent PSH : Chrystèle DJAROUN

Organisme de formation

Envirobat Grand Est - ARCAD LQE - 62 rue de Metz - CS 83 333 - 54 014 Nancy
"déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST"

Siret 50059848700014 - APE : 94 99Z - Association loi du 1er juillet 1901

FICHE D'INSCRIPTION
RENOVATION DU BATI ANCIEN ET MATERIAUX D'ISOLATION
Du 2 au 3 décembre 2024

ORGANISME

Raison sociale :

Adresse complète :

CP..... Ville.....

Téléphone : Courriel :

Activité : Effectifs :

N° Siret :

OPCO (Opérateur de compétence) :

PARTICIPANT

Civilité : Nom :

Prénom : Téléphone :

Qualification / Fonction dans l'entreprise :

Courriel au sein de l'organisme :

Régime alimentaire spécifique :

Niveau de connaissances par rapport à la thématique traitée sur une échelle de 1 (aucun) à 10 (expert) :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----

TARIFS	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Frais pédagogiques	900 ,00€	180,00 €	1080 ,00€
Frais annexes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	900 ,00€	180,00 €	1080 ,00€

Je joins un chèque ou j'effectue un virement bancaire* de 1080 € à cette inscription.

(* Coordonnées bancaires Envirobat Grand Est – ARCAD LQE transmis sur demande)

J'accepte de recevoir des informations d'Envirobat Grand Est – ARCAD LQE

Un contrat de formation sera établi après inscription et versement du montant de la formation.
Annulation de l'inscription : Toute modification ou annulation de l'inscription devra être formulée par écrit au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Toute annulation intervenant moins de 10 jours avant le début de la formation sera facturée d'un montant forfaitaire de 50% du coût total de la formation. Par ailleurs, tout stage commencé est dû dans son intégralité. En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est – ARCAD LQE ne procédera à aucune facturation.

Date, cachet et signature

Le signataire reconnaît l'exactitude des
Informations indiquées ci-dessus

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1- Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les actions de formation organisées par Envirobat Grand Est - ARCADLQE qui propose des formations à tous les acteurs du cadre bâti (maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage, entreprises, bureaux d'études, ...) sur les thèmes liés au bâtiment et à l'aménagement durable.

L'association loi du 1er juillet 1901. Numéro de SIREN : 500598487

2- Modalités d'inscription et de paiement

L'inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales.

Toute inscription nécessite le renvoi du bulletin d'inscription dûment renseigné ou d'une commande écrite et signée sur papier à en-tête, au moins 3 semaines avant la date de début de stage, à : [Envirobat Grand Est - ARCAD LQE](mailto:formations@envirobatgrandest.fr) - 62 rue de Metz - CS 83 333 - 54 014 Nancy Cedex - 03 83 31 09 88 - formations@envirobatgrandest.fr, "déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44540438754 auprès du préfet de région GRAND EST".

Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée ou confirmée par un règlement par chèque ou virement, ou d'une lettre valant commande pour les administrations. Lorsque l'organisme gestionnaire des fonds de formation du bénéficiaire refuse, pour un motif quelconque, de prendre en charge les frais de l'action de formation, leur règlement incombe au bénéficiaire ou à l'administration.

Le bulletin d'inscription peut être envoyé par courrier ou courriel, il est alors considéré comme pré-inscription. L'inscription est effective à la date de signature de la convention et à réception du règlement demandé.

A la signature de la présente convention, le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des documents complémentaires : Conditions générales, Règlement intérieur en vigueur, ainsi que la fiche de présentation de la formation.

3- Obligations respectives

Pour chaque inscription à une action de formation professionnelle, le bénéficiaire reçoit un contrat de formation pour les personnes exerçant à titre libéral, ou une convention de formation pour les salariés, accompagné du programme détaillé.

Le bénéficiaire renvoie un exemplaire de la convention daté et signé avant le début de la formation.

Une semaine avant la formation, le bénéficiaire et le stagiaire reçoivent une convocation, ainsi que, le cas échéant, certains documents permettant la bonne organisation de la formation.

A l'issue de la prestation, une facture acquittée sera adressée au bénéficiaire, accompagnée des pièces justificatives (certificat de réalisation, ainsi que les éventuels documents pédagogiques complémentaires).

4- Tarifs

Le prix des actions de formation Envirobat Grand Est - ARCADLQE s'entend assujettie à la TVA.

Le prix des formations est celui figurant sur le bulletin d'inscription. Le coût de la formation comprend les frais pédagogiques et la documentation. Le prix varie en fonction du thème de la formation. Pour connaître le détail, voir bulletin d'inscription de la session concernée.

Des frais annexes peuvent être demandés : repas, hébergement... (voir sur bulletin d'inscription).

5- Délais de rétractation :

Toute annulation de formation devra être signifiée par courrier électronique au plus tard 10 jours avant le début de la formation. Pour toute annulation intervenant après ces 10 jours, il sera facturé un montant de 50 % du montant total de la formation.

Toute formation entamée reste due dans son intégralité.

En cas de dédit consécutif à un cas de force majeure justifié, Envirobat Grand Est - ARCADLQE ne procédera à aucune facturation.

6- Report - Absence - Annulation

6-1 : Du fait d'Envirobot Grand Est – ARCADLQE

Envirobot Grand Est – ARCADLQE se réserve la possibilité, en cas d'insuffisance de participants ou d'indisponibilité du formateur, de reporter ou d'annuler une session de formation. Dans ce cas, elle informe le bénéficiaire dans les plus brefs délais. Au choix du bénéficiaire, Envirobot Grand Est – ARCADLQE reporte l'inscription à la prochaine session de formation ou rembourse intégralement les sommes perçues. Le bénéficiaire ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelques causes que ce soit du fait de l'annulation ou du report d'une session de formation.

6-2 : Du fait du stagiaire

Les demandes d'annulation confirmées par courrier postal ou courrier électronique, reçues moins de 10 jours avant le début de l'action de formation, entraînent l'encaissement des frais d'un montant égal à 50% du montant de la prestation, au titre des dépenses exposées ou engagées en vue de la réalisation de ladite action de formation, hors cas de force majeure.

7. Accessibilité

Toutes les salles et plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour tout autre handicap, contacter l'organisme de formation.

Mise à jour des CGV – Construire en Chanvre – le 07/06/2024 – CL

